

Article 1 : Organisation

Le Run & Bike est organisé par le Club de Triathlon « DEFIMAN TRIATHLON PEZENAS » nommé ci-après l'Organisateur sous l'égide de la FFTRI.

Cette épreuve se déroulera sur les communes de PEZENAS et TOURBES le 12 mai 2019.

Cette épreuve entre en compte pour le challenge départemental de l'Hérault.

Article 2 : Présentation de la manifestation sportive

Cette manifestation sportive se veut être une épreuve avant tout conviviale et accessible à tous (licenciés et non licenciés FFTRI).

Elle est ouverte à toutes personnes à partir de 6 ans et plus, révolus au jour de l'épreuve.

Le Run & Bike est une course qui se déroule à deux équipiers munis d'1 seul VTT sur plusieurs parcours possibles :

- **17km** (format S, baptisé « Grand Jo » accessible aux coureurs nés avant le 31/12/2003, soit à partir de la catégorie cadet)

- **12km** (format XS « baptisé « Petit Jo » accessible aux coureurs nés avant le 31/12/2007, soit à partir de la catégorie benjamin)

- **3 km** (format jeunes pour les enfants nés entre 01/01/2006 et le 31/12/2011, soit les catégories poussin / pupille)

- **2 km** (format jeunes pour les enfants nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2013, soit les catégories mini-poussin / poussin)

Ces 2 dernières courses se dérouleront sur un parcours fermé à la circulation dans l'enceinte du complexe sportif municipal Piscénois.

Afin de fluidifier le départ, les coureurs débiteront en premier par un tour de piste et iront rejoindre les vététistes en attente à la sortie du stade.

Les équipiers (coureur à pied et vététiste) restent groupés tout au long de l'épreuve (le changement de l'un à l'autre s'effectue VTT à la main, celui-ci servant de passage de témoin).

Il n'y a pas de limite aussi bien sur le nombre de relais que sur leurs durées. Un point de contrôle est positionné après 6km500 de course, à la bifurcation entre le grand et petit parcours.

Dans le souci de respecter le site et dans une démarche éco-responsable, il est strictement interdit de jeter des déchets sur l'ensemble du parcours.

Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

Article 3 : Règles de course

Le port du casque homologué avec la jugulaire fermée est obligatoire durant toute l'épreuve et ce pour chaque équipier (un casque par personne obligatoire).

Chaque participant doit être porteur d'un porte dossard avec 3 points d'attache. Le dossard doit être porté sur le devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est interdit d'être à 2 en même temps sur le VTT.

Comme précisé à l'article 2, les équipes devront rester groupées selon la réglementation générale fédérale (RGF) 2019.

Dans tous les cas, les concurrents se soumettront aux décisions et observations des arbitres présents sur le parcours.

Article 4 : Sécurité

Le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation, une voie verte et des chemins de garrigue susceptibles d'être empruntés par des promeneurs. Les coureurs doivent impérativement adapter leur vitesse lors du dépassement ou lors du croisement de tout promeneur et prendre une marge de sécurité suffisante pour anticiper tout changement de trajectoire des piétons.

Tout incident avec un promeneur pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve et engager la responsabilité civile du concurrent.

Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la circulation. Ceci ne dédouane pas les participants d'adopter une attitude responsable tout au long de l'épreuve et notamment de respecter les consignes des bénévoles.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve avec un report à une date ultérieure.

Article 5 : Licences

Les licenciés FFTRI présentent leur licence au moment du retrait du dossard.

Les autres licenciés d'autres fédérations sont considérés comme non licenciés pour la pratique des épreuves enchaînées.

Tous les non-licenciés doivent présenter un certificat médical avec mention « apte au sport en compétition » ou une licence sportive « compétition » quelle qu'elle soit. Ils devront s'acquitter du « pass journée » d'un montant de 2€ supplémentaires lors de l'inscription.

Article 6 : Tarifs et Inscriptions (prix par équipe)

Tarifs 2019 : L'engagement, par équipe, est de 22€ pour le format S, 18€ pour le format XS et 5€ pour les 2 formats jeunes.

Toutes les inscriptions s'effectuent sur le lien du site www.triathlonpezenas.fr avant le **11 mai 2019 à 20h00 sur internet**.

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur place le jour de la course avec une majoration de 5€ par équipe.

Les inscriptions sont illimitées sur l'ensemble des parcours.

En cas de désistement d'un concurrent, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'Organisateur.

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription et/ou ;

- Certificat médical ou copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du Run and Bike ou du triathlon comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'un an au jour de l'épreuve à remettre sur place (si vous êtes licencié(e) de la Fédération Française de Triathlon, vous devez présenter, le jour de l'épreuve, votre licence-adhésion en cours de validité)

- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire hors licenciés FFTRI.

ATTENTION : toute inscription ne sera validée que lorsque l'ensemble des pièces sera fournie depuis le site internet ou le jour de la course (règlement des droits d'inscription, certificat médical valide, autorisation parentale si besoin). En attendant, votre inscription sera considérée comme « en attente ».

Article 7 : Équipement

Chaque participant doit disposer de son propre matériel VTT et casque (un casque par personne) à coque rigide réglementaire et homologué. La jugulaire doit être fermée sur l'ensemble du parcours.

Article 8 : Responsabilité et garanties

Responsabilité civile : l'affiliation à la FFTRI donne à l'organisateur la garantie responsabilité civile du contrat ALLIANZ n°54050159 souscrit par la FFTRI en complément ou à défaut de celle de son propre contrat d'assurance et ce, pour toutes les activités liées à l'organisation d'une manifestation agréée FFTRI, et uniquement celle-ci.

L'Organisateur est couvert également par une garantie en responsabilité civile auprès de la société AXA.

Les licenciés bénéficient en plus des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol de matériel, ainsi que d'accident, de défaillance, de blessures, d'invalidité ou de décès survenu à un concurrent. Le concurrent a bien pris note qu'il doit s'assurer personnellement pour tous les risques encourus lors de la pratique de l'épreuve.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'Organisateur pour quelque motif que ce soit. La signature lors du retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Article 9 : Droit à l'image

Le participant donne à l'Organisateur le droit d'utiliser son image (photo et/ou vidéo). En outre, il déclare accepter toute exploitation par l'Organisateur, des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits, pour les besoins

1/ de diffusion de l'événement par voie de toute plate-forme de communication et notamment mobile, en ligne, numérique, internet,

2/ d'exploitation commerciale ou pas, par l'Organisateur lui-même ou tout partenaire, sponsor, fournisseur de l'événement (excepté pour l'utilisation de campagne publicitaire).

Article 10 : Classements - Récompenses

Seront récompensés à l'issue des épreuves :

A/ sur les épreuves XS et S :

- 1 : scratch format S équipes des catégories masculines, féminines et mixtes (3 premières équipes de chaque catégorie)

- 2 : scratch format XS équipes des catégories masculines, féminines et mixtes (3 premières équipes de chaque catégorie)

B/ sur le challenge départemental :

- la première équipe héraultaise des catégories homme, femme et mixte sur les formats XS et S.

Pour les formats XS et S, 2 classements seront affichés à la fin des épreuves au niveau de l'arche d'arrivée.

C/ Trophée « forces de sécurité intérieure » :

- la première équipe composée de 2 membres de forces de sécurité intérieure (Police, gendarmerie, pompiers) pour chaque format adultes.

D/ Les courses enfants :

Tous les enfants seront récompensés au fur et à mesure de leur passage au niveau de l'arche d'arrivée (absence de chronométrage et de classement pour les 2 courses enfants)

La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire lors de la remise des prix pour pouvoir prétendre à la récompense.

Article 11 : Programme

- 08h00 à 09h00 : Retrait des dossards
- 09h00: Briefing de Course XS et S (obligatoire pour tous les participants)
- 09h30: Départ courses XS et S
- 10h30 à 11h15 : retrait des dossards courses enfants
- 11h25 : Briefing courses enfants
- 11h30 : Départ course enfants 6 / 9 ans (remise des récompenses au passage de la ligne d'arrivée)
- 11h45 : Départ course enfants 8 / 13 ans (remise des récompenses au passage de la ligne d'arrivée)
- 12h30 : Remise des récompenses XS et S (heure approximative)

Article 12 : Secours

Deux postes de secours seront présents sur TOURBES (au centre ville) et PEZENAS (au niveau de la zone d'arrivée).

Ces postes comprennent 6 secouristes et une ambulance médicalisée prêts à intervenir rapidement sur le lieux en cas de nécessité.

Les numéros d'urgence à contacter en cas seront affichés lisiblement sur les lieux du retraits des dossards ainsi qu'au PC sécurité (poste mis en place au niveau de la zone d'arrivée)